

L'OPPBTP et le SERCE signent une convention 2026-2028 pour renforcer la prévention des risques dans un secteur en pleine transformation

L'OPPBTP et le SERCE (Syndicat des entreprises de la transition énergétique et numérique) ont signé, le 9 juin 2026, une convention de partenariat pour la période 2026-2028. Cette signature marque une étape importante dans le renforcement de leur engagement commun en faveur de la santé et de la sécurité au travail. Une collaboration qui se poursuit depuis 1965, date de la création du Concours sécurité SERCE / OPPBTP qui valorise chaque année les meilleures initiatives des entreprises en prévention des risques et en santé-sécurité au travail.



Dans un contexte de transformations profondes du secteur du BTP et des infrastructures - transition énergétique, électrification des usages, développement des réseaux intelligents et accélération des innovations numériques - les conditions d'intervention évoluent rapidement et font émerger de nouveaux risques, notamment liés à l'évolution de la part des énergies renouvelables, au stockage d'énergie, aux environnements complexes ou à l'intégration croissante des technologies.

Face à ces enjeux, le SERCE et l'OPPBTP réaffirment leur volonté d'agir conjointement pour anticiper ces évolutions et accompagner les entreprises pour faire progresser durablement la culture de prévention.

Une ambition commune : anticiper, innover et diffuser les bonnes pratiques

Structurée autour d'un pilotage conjoint et d'un plan d'actions annuel, la convention garantit un suivi opérationnel des engagements et une adaptation continue aux enjeux du secteur.

Ce partenariat structure et amplifie les actions menées en matière de prévention autour de plusieurs axes stratégiques :

- Renforcer le pilotage des travaux sous tension sur les installations électriques, en lien avec l'organisme ORG TST IE, afin de garantir un haut niveau d'exigence en matière de formation, d'audit et de pratiques professionnelles.
- Mutualiser les efforts en matière de veille réglementaire et normative, avec l'objectif de contribuer activement aux évolutions des textes, en lien avec les pouvoirs publics, les instances de normalisation et les grands donneurs d'ordre. Cette démarche permettra d'adapter les exigences aux réalités du terrain et aux innovations technologiques.
- Faire évoluer les référentiels métiers, en intégrant les retours d'expérience des entreprises et les besoins opérationnels des équipes terrain. L'objectif est d'harmoniser les pratiques, de renforcer la sécurité et de garantir la cohérence entre les exigences des donneurs d'ordre et les contraintes d'intervention.

Des actions concrètes au plus près des entreprises

La convention prévoit la production et la diffusion de nombreux outils opérationnels pour accompagner les entreprises, parmi lesquels :

- ✓ Des guides techniques (caténaires, signalisation ferroviaire, travaux en artères, photovoltaïque) et des mémos pratiques destinés aux équipes terrain
- ✓ Des cahiers des charges de formation adaptés aux nouveaux risques,
- ✓ Des webinaires et supports pédagogiques.

Les partenaires renforceront également leur capacité d'analyse des accidents et des situations à risque, afin de partager leurs enseignements.

Faire de la prévention un levier de performance durable

Au-delà de la réduction des accidents, l'OPPBTP et le SERCE portent une vision ambitieuse : faire de la prévention un véritable levier de performance, d'innovation et d'attractivité pour les métiers.

En favorisant l'anticipation des risques, l'amélioration des conditions de travail et la montée en compétences des salariés, ce partenariat contribue à renforcer la compétitivité des entreprises tout en répondant aux exigences sociétales et réglementaires en matière de sécurité.

A propos du SERCE

Créé en 1922, le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique (PME, ETI et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France. Elles emploient 140 000 salariés et représentent un chiffre d'affaires de 25,3 Mds€ en France (40 Mds€ à l'international). Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE agit également en faveur d'une prévention durable des risques professionnels. Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE), Membre fondateur de la FIERE (Filière Industrielle des Entreprises Réseaux d'Electricité) et de l'AIIRF (Alliance de l'Industrie et l'Ingénierie des Réseaux Ferroviaires) - Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur preventionbtp.fr et oppbt.com.



